

Cabinet de conseil en

- organisation
- systèmes d'information
- et transformation numérique



Dématérialisation

Quels usages de la copie électronique fiable ?

L'article 1379 du Code Civil et son décret d'application n°2016-1673 daté du 5 décembre 2016 dispense d'opposer à titre de preuve un écrit original papier lorsque une copie électronique fiable peut lui être substituée.

La panoplie des dispositifs légaux permettant de favoriser la dématérialisation des documents et des échanges s'enrichit d'année en année ; il est désormais possible d'utiliser et conserver en lieu et place d'un original papier sa copie électronique à condition qu'elle respecte un certain nombre d'exigences techniques et procédurales. Aujourd'hui pour générer et conserver des copies électroniques fiables, les techniques et les bonnes pratiques (NF Z42-026 et NF Z42-013) existent, encore faut-il les connaître, pouvoir et savoir les utiliser.

- quelles sont les exigences légales et comment les mettre en œuvre ?
- dans quels cas la copie électronique fiable peut-elle avoir un intérêt ? (dématérialisation de contrats, de bons de livraisons, de factures fournisseurs, ...)
- pour les factures, quelles sont les autres options de dématérialisation ? (transmission de document numérique avec piste d'audit fiable, transmission de document numérique avec signature ou cachet électronique, EDI, ...) - comment se déterminer face à toutes ces possibilités ?

BJC Consultants vous accompagne pour définir, choisir et mettre en œuvre les outils et/ou les services les plus appropriés à votre contexte, en mettant à votre disposition ses expertises et savoir-faire en matière de dématérialisation, de gestion et d'archivage de documents électroniques pour réussir votre transition numérique.